

DOCTRINE

THÈME : RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

2e envoi - Mars 2003

Statistiques Québec a procédé, cette année, à une analyse de l'Enquête sur la population active (EPA) pour tenter de cerner la durée du travail des personnes occupant un seul emploi à plein temps.

Au sein de votre organisation, il vous arrive sûrement de vous demander comment se compare votre taux d'absence avec le marché général du travail. Je crois que ce rapport vous aidera à pouvoir mieux établir vos balises de repérage.

En outre, la conciliation travail-famille fera l'objet de beaucoup de débats dans l'avenir et il est fort utile d'avoir de modèles de référence pour pouvoir comparer les bonnes choses et de percevoir l'évolution des tendances.

Voici les principales données qui, selon moi, sont significatives:

- En 2001, les travailleurs québécois ont travaillé l'équivalent de 235,4 jours en comparaison avec 241,4 pour les travailleurs canadiens.
- L'année 2001 serait l'année où le nombre de jours de travail serait le plus faible depuis 1997 (243,4 en 2000).
- Les employés du secteur privé ont travaillé 237,5 jours en comparaison avec 228,6 pour ceux du secteur public. Cette différence s'expliquerait principalement par les motifs suivants:
 - Le secteur public accorderait presque 27 jours d'absence pour les vacances et les jours fériés en comparaison avec 19,2 pour le privé.
 - les employés du public s'absenteraient 9,8 jours pour maladie ou incapacité alors que ceux du privé s'absenteraient 7,7 jours pour les mêmes motifs.
 - les absences pour obligations personnelles ou familiales occasionneraient 4,9 jours d'absence dans le secteur public par rapport à 3,6 dans le secteur privé.
 - Cependant, les employés du public travailleraient l'équivalent de 6,5 jours en temps supplémentaire sans être rémunérés alors que ce nombre serait de 3,7 dans le privé.
- Les employés syndiqués travailleraient 14 jours de moins que les non syndiqués (227,4 vs 241,3). Les vacances et jours fériés (25 jours vs 18 jours) et les absences pour maladie ou incapacité (11,3 jours vs 5,8 jours) expliquent cet écart.
- Comme il fallait s'y attendre, les gestionnaires sont la catégorie dont l'année de travail serait la plus élevée : 253,5 jours. La différence s'explique par le nombre d'heures de travail habituel (40,5 heures par semaine à comparer avec la moyenne de 38,6) et par le travail en temps supplémentaire non rémunéré (17,8 jours ou 142 heures).
- Il n'est pas surprenant de constater que plus les travailleurs ont de l'ancienneté, plus ils doivent s'absenter pour maladie ou incapacité.
- Toutefois, deux statistiques sont intéressantes pour comprendre les enjeux de la conciliation travail-famille:
 - Alors que les hommes ont pris, en 2001, l'équivalent d'une journée par année pour leurs obligations familiales ou personnelles, les femmes, de leur côté, ont dû s'absenter 7,8 jours pour les mêmes motifs. Une telle différence statistique est symptomatique à l'effet que nos comportements, malgré les discours, demeurent très traditionnels.
 - Ils travailleurs ayant entre un an et dix ans d'ancienneté sont ceux qui s'absentent le plus pour ces mêmes motifs.
- Les débats qui s'annoncent sur les impacts des intentions du Parti Québécois sur le sujet seront sûrement alimentés par ce genre de statistiques.

Cabinet-conseil JG Duchaine

Management et ressources humaines

Si cela vous intéresse, vous pouvez consulter les résultats de cette recherche qui sont disponibles sur le site WEB de Statistiques Québec à l'adresse suivante:

http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/flash-info_pdf.htm et cliquez sur le "numéro du 29

janvier 2003".

Je vous souhaite bonne lecture.